

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 556 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 452 VISANT L’AJOUT DE NOUVEAUX USAGES COMMERCIAUX DANS LA ZONE C-203

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d’une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 14 mai 2024 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 556 – Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l’ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203*.

Par le certificat de conformité émis le 13 juin 2024, le Règlement no. 556 a reçu l’approbation de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville et est entré en vigueur.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter au bureau municipal du lundi au jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l’horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18^e jour de juin 2024.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d’office, avoir affiché l’avis public ci-haut à l’hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 18^e jour de juin 2024.

Nancy Corriveau

Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

Info@st-cypriendenapierville.com